

MAURICE BLANC
JEAN-YVES CAUSER

Centre de Recherche en Sciences Sociales &
Faculté des sciences sociales
Université Marc Bloch, Strasbourg
<blanc@umb.u-strasbg.fr>

Privé – public : quelles frontières ?

La distinction du privé et du public est apparemment simple et éclairante. C'est l'opposition du dedans et du dehors : est «privé» ce qui est réservé à certains et fermé aux autres, alors que ce qui est ouvert à tous est «public». Cette opposition occupe une place centrale dans le système philosophique de Jürgen Habermas qui distingue deux sphères jouissant d'une autonomie relative : la sphère privée et la sphère publique¹. Pour lui, la sphère privée est soumise à la règle du *compromis*, alors que la sphère publique est soumise à celle du *consensus* fondé en raison. Deux risques symétriques nous guettent en permanence : la publicisation du privé et la privatisation du public.

Le processus de publicisation du privé vise à restreindre, voire à abolir, la vie privée. L'individu est en permanence exposé aux regards des autres et il ne peut s'y soustraire. Il se doit d'être «transparent» et soumis au contrôle du groupe. C'est le germe du totalitarisme, dans sa version dictatoriale dénoncée par Orwell dans *1984*, ou dans sa version «despotisme éclairé», dénoncée par Huxley dans *Le Meilleur des mondes*. Le processus inverse de privatisation du public est tout aussi pernicieux. Il ouvre la porte à la corruption : il s'agit de s'approprier le bien commun comme s'il était un bien privé. On s'enrichit et on enrichit ses amis, au détriment de l'ensemble de la société.

La distinction du public et du privé est incontestablement féconde, mais sa simplicité est trompeuse. En effet, la frontière entre les deux est difficile à tracer et leur relation est complexe. Habermas a bien perçu ces difficultés ; cette frontière est historiquement déterminée et elle est mouvante. Tout en défendant le respect de la vie privée, il pose la supériorité de la sphère publique sur la sphère privée. Leur autonomie relative est tout sauf de l'indépendance : public et privé sont dans une relation d'*interdépendance*. Ce qui relève légitimement du privé doit être débattu publiquement et justifié rationnellement.

Pour en donner un seul exemple, on a longtemps considéré que, sauf dans les cas extrêmes, les violences infligées aux femmes et aux enfants dans le cadre familial étaient une affaire privée. Le mieux que les voisins pouvaient faire était de fermer les yeux et de ne pas s'en mêler. Les choses sont en train de changer et c'est heureux : la violence familiale n'est plus considérée comme une affaire strictement privée, elle implique l'intervention de l'Etat qui ne peut plus les tolérer.

Cet exemple montre bien l'ambiguïté de la notion de privé, fondée sur la propriété. Dans le droit romain, inspirateur du code napoléonien, l'homme est le chef de famille et il est propriétaire de sa femme et des enfants qu'elle lui donne, ainsi que de l'ensemble des biens fami-

liaux. Le droit de propriété est le droit « d'user et d'abuser », des uns comme des autres. Rousseau n'est pas très éloigné de cette conception, lorsqu'il voit dans la propriété privée une garantie de la liberté du citoyen. Le « contrat social » tel qu'il l'imagine est un pacte entre petits propriétaires.

C'est pourquoi l'opposition du public et du privé ne coïncide pas avec la distinction classique de la *Gesellschaft* (la société) et de la *Gemeinschaft* (la communauté). En désignant la sphère privée comme la « *societas* » et la communauté politique comme la « *civitas* », Habermas est proche de la distinction faite par Hegel entre la société civile et l'Etat. La société civile est celle de la bourgeoisie montante qui organise l'espace public au mieux de ses intérêts économiques et commerciaux, donc privés, avec le marché comme principe de régulation. Mais, en soumettant la société civile et la sphère privée à une autre régulation, celle du débat public, Habermas métamorphose ces concepts.

La société civile et la sphère privée ne sont plus « apolitiques », elles deviennent « pré-politiques ». Elles sont traversées par des réseaux informels qui permettent aux citoyens de débattre de leurs problèmes et des solutions à apporter, fabricant ainsi une opinion publique au sens fort du terme : une opinion fondée en raison et soumise au principe d'universalisation des intérêts. Les échanges privés précèdent et préparent un débat public structuré. La société civile devient une instance d'évaluation de l'action de l'Etat et de ses insuffisances. Elle a une fonction de « poil à gratter » et d'aiguillon de l'action publique.

Mais pouvons-nous continuer à regrouper sous la même appellation de sphère privée (ou de société civile) des réalités aussi différentes que la vie sexuelle, la vie familiale, l'activité économique ou l'activité préalable au débat public ? La logique bipolaire privé/public ne doit-elle pas céder le pas à une logique multipolaire ? Nous ouvrons quelques pistes dans ce sens, qui doivent être débattues et précisées, mais qui ne prétendent pas épuiser la question.

À l'intérieur de la sphère privée, nous distinguons ce qui relève des choix de vie de la personne et que l'on peut appeler l'*intime*, en réservant le terme de privé à

ce qui relève de la propriété et de l'activité économique. Nous obtenons alors une tripartition : « public, privé et intime ». Une autre distinction peut être faite dans la sphère privée, mais plus proche de sa frontière avec la sphère publique, entre l'activité économique et la préparation du débat public. Nous obtenons une tripartition « public, privé *non marchand* et privé *marchand* ». La question se pose de savoir si on peut synthétiser provisoirement les deux (comme dans le schéma ci-dessous), ou s'il faut maintenir la distinction entre des registres différents.

Public ↔ privé marchand ↔ privé non marchand ↔ intime

Les articles réunis dans ce dossier analysent des exemples de reconfigurations des relations entre le public et le privé. Chacun à sa façon, leurs auteurs essaient d'apporter quelques éléments de réponse à ces questions. Les articles regroupés dans la première partie, « l'habitat entre refuge et ouverture », ne font de l'habitat ni le lieu du public, ni celui de l'intime. C'est plutôt une frontière qui sépare toujours le public du privé et, quelquefois, le privé de l'intime. Mais la frontière est à la fois coupure et couture, elle sépare et elle unit en même temps.

Pour Denis Steinmetz, « la façade (est) une interface entre le public et le privé ». Elle protège les occupants de l'immeuble des regards des passants mais, en même temps, par sa décoration, elle renvoie à ces derniers l'image que les occupants veulent donner d'eux-mêmes. La façade permet une appropriation symbolique de l'espace public : les propriétaires exposent, voire imposent, leurs goûts esthétiques.

Comme le titre l'indique, Marie-Noëlle Denis étudie « espace public et espace privé dans la maison traditionnelle alsacienne ». Elle distingue deux types d'organisation contrastés, la maison de plaine et la maison vosgienne, qui découlent de modes de vie et de traditions différents. La maison de plaine distingue assez nettement le public et le privé, rendant le second inaccessible aux regards depuis la rue. Par contre, la maison vosgienne prévoit une transition, un espace public semi-privé, se rapprochant ainsi du découpage : public, privé et intime.

À partir de l'exemple des grands ensembles strasbourgeois, Bénédicte

Gérard montre, dans « délimiter l'espace privé et l'espace public », comment la suppression de la rue rend cette distinction problématique. Les organismes de logements sociaux sont propriétaires de terrains entourant les immeubles, les espaces verts notamment. Juridiquement, il s'agit d'un domaine privé, dont l'entretien est à la charge du propriétaire, qui répercute évidemment ces charges sur les locataires. Dans d'autres quartiers, ces espaces seraient considérés comme des jardins publics, à la charge de la collectivité. La politique actuelle vise à résoudre ce problème par la « résidentialisation », c'est-à-dire l'encouragement à l'appropriation plus ou moins privée de ces espaces collectifs. Le succès n'est pas garanti.

La deuxième partie, « l'exposition de soi », réunit des articles qui interrogent la polarité la plus intime de la sphère privée, en montrant que même autour de ce « noyau dur » de la privauté, il est possible de jouer sur les frontières de l'espace public. Dans ces trois articles, c'est le corps, plus exactement la surface visible du corps, qui se présente (à l'instar de la façade dans la précédente partie) comme l'interface obligée des relations privé-public. Laurence Pfeffer, dans « les dess(e)ins du visage féminin », montre comment le maquillage, opération de masquage en même temps que d'exposition esthétique de soi, permet de composer entre les sphères publique et privée : si le maquillage est éminemment social, le visage sans fard est-il pour autant celui de l'intimité ? et du reste, le visage maquillé n'est-il présenté qu'en société ?

Certains ont cru voir dans la télé-réalité le triomphe du voyeurisme médiatique et la fin de la notion d'intimité dans nos sociétés, dans la mesure où les participants à ces émissions évoquent sur la scène publique, sans pudeur et sans censure, leurs problèmes les plus intimes. Murielle Ory, dans « l'exposition de la vie privée dans les émissions de télé-réalité », fait le point des analyses des sociologues qui se sont penchés sur le phénomène. Ce dernier révèle les transformations contemporaines de la notion d'intimité et, à travers elle, du rapport des individus à eux-mêmes, aux autres et au monde.



Rue de l'Université, Strasbourg, 1999. Photo: Pascal Bastien

Les frontières qui séparent l'espace privé de l'espace public sont certes interrogées, bousculées, mais davantage qu'à leur effacement, c'est à des déplacements qu'on assiste, ainsi qu'à des formes de négociation et d'interpénétration des deux espaces.

Patrick Schmoll, dans «la construction spectaculaire de l'intime», illustre le cas extrême de cette négociation, par l'exemple de la pornographie. Ce qui n'est en première approche qu'un spectacle du sexe peut être lu comme une forme du rapport sexuel lui-même, un dispositif qui rend le sexe possible (entre les acteurs eux-mêmes et entre l'acteur et le consommateur final), en le médiatisant par les filtres de la distance, de l'outil photo- et cinématographique et de la rémunération d'une prestation. Une telle lecture postule un modèle de l'acteur, d'inspiration psychanalytique et/ou goffmanienne, fondé sur la structure spéculaire-spectaculaire du sujet et de l'intersubjectivité. Les jeux de miroir auxquels se livrent les acteurs du X, aussi bien que les participants aux émissions de télé-réalité, rendent peut-être indéfinissable la frontière entre un dedans et un dehors, mais permettent de comprendre que, quelle que soit l'exposition à laquelle un acteur est soumise, il arrive toujours à soustraire au regard une part de lui-même. L'approche de l'intime invite ainsi la sociologie à ne pas

faire l'impasse sur ce qu'il y a de moins saisissable dans le social.

La troisième partie, «la conquête de l'espace public», inclut des articles très différents par leur objet: l'environnement, l'école et la lutte syndicale ou extra-syndicale. Mais chacun souligne à sa façon la place du conflit dans les rapports entre le privé et le public. Carole Waldvogel étudie «les associations du secteur de l'environnement»; elle montre que, si ces associations sont par définition des acteurs privés, elles sont disqualifiées par les pouvoirs publics qui prétendent qu'elles ne représentent qu'un intérêt particulier. Elles doivent batailler ferme pour obtenir une reconnaissance publique et participer aux débats dans lesquels se détermine le bien commun.

Pascal Politanski se situe dans un autre registre. «Les choix scolaires des lycéens, le contournement d'orientation» montre l'émergence d'un nouvel acteur sur la scène scolaire, le lycéen et sa famille. Il n'avait jusqu'ici rien à dire sur son orientation, les enseignants décidaient de ce qui est bon pour lui. La possibilité qui lui est donnée de choisir de ne pas redoubler, malgré l'avis contraire des enseignants, est assez largement utilisée. Ceci est mal vécu par le corps enseignant. A tort ou à raison, il y voit une perte d'autorité et,

plus profondément, une régression du service public devant des stratégies individuelles, donc des intérêts privés.

«Mobilisations professionnelles, dans les secteurs privé et public», de Jean-Yves Causer et Hassane El Moutaki, étudie les formes de lutte des infirmières et des ouvriers de Peugeot. L'activité professionnelle a un statut ambigu: sauf pour les fonctionnaires, la profession appartient traditionnellement au domaine privé. Pourtant, les salariés opposent bien souvent vie professionnelle et vie privée, transformant d'une certaine manière le travail en une activité publique. C'est encore plus vrai dans la lutte revendicative: elle ne peut être confinée au lieu de travail. Son succès se joue aussi sur le terrain médiatique. L'action auprès des journalistes est essentielle pour conquérir le soutien de l'opinion publique.

La quatrième partie, «reconfigurations de l'action publique», est symétrique de la seconde: elle se centre sur le pôle public, dans le contexte d'une dynamique de redéfinition de ses relations avec le privé. Partant de l'exemple du handicap, Serge Ebersold étudie «la privatisation de l'action publique en matière sociale». Il dévoile les fondements implicites des nouvelles définitions du handicap, émanant des organisations internationales et en cours de retranscription dans la loi française. On considère le handicapé comme un client qui a besoin de services spéciaux pour vivre de façon autonome malgré ses déficiences. En poussant à l'extrême la logique de l'individualisation, le handicapé devient «l'entrepreneur de son quotidien». Cela prêterait à sourire si ne se profilait derrière un remodelage de l'action sociale, selon la logique du management privé.

Dans «hospitalité et immigration», Brigitte Fichet traite davantage de l'inhospitalité. Elle prend «hospitalité» dans un double sens: l'hospitalité privée, au sens courant, mais aussi les lois sur l'hospitalité, c'est-à-dire la politique publique d'accueil ou de rejet des étrangers. Elle montre très bien que la politique actuelle de fermeture des frontières tolère difficilement les initiatives privées visant à un meilleur accueil des étrangers. Nous assistons ainsi à une répression publique de l'hospitalité privée.

Enfin, dans « culture et espaces publics, transactions sociales pour un modèle du vivre ensemble », Josiane Stoessel-Ritz analyse les transformations de la politique culturelle lorsqu'elle tente de sortir de son élitisme et de s'ouvrir à de nouveaux publics. Cela passe par un processus croisé de reconnaissance et de légitimation de nouvelles formes culturelles. L'enjeu est d'amener les publics qui perçoivent la culture comme quelque chose d'extérieur et d'étranger à se l'approprier. Mais le débat est vif entre défenseurs des formes culturelles traditionnelles et partisans d'expressions culturelles innovantes. Le conflit s'envenime assez souvent entre municipalités et porteurs de projets culturels, qu'ils soient publics ou privés. La politique culturelle implique alors un apprentissage interculturel qui suppose le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre. Les lieux culturels deviennent des espaces publics dans lesquels la culture et le social se redéfinissent. C'est un processus de métissage qui aboutit à des compromis pratiques, élaborés dans un processus de transaction sociale.

Bibliographie

- Habermas J., *L'Espace public*, Paris, Payot, 1978 (1^e éd. 1962).
 Habermas J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, 1987 (1^e éd. 1981).
 Habermas J., *Droit et Démocratie*, Paris, Gallimard, 1997 (1^e éd. 1940).
 Hegel G.W.F., *Principes de la philosophie du droit*, Paris, Gallimard, 1940 (1^e éd. 1821).
 Huxley A., *Le Meilleur des Mondes*, Paris, Pocket, 2002 (1^e éd. 1932).
 Orwell G., *1984*, Paris, Gallimard, 1950 (1^e éd. 1949).
 Rousseau J.J., *Du Contrat social*, Paris, éd. Sociales, 1971 (1^e éd. 1762).

Notes

1. *Oeffentlichkeit* est improprement traduit en français par « l'espace public ». Il ne s'agit pas d'espace au sens propre, mais au sens métaphorique : c'est le rassemblement de la communauté des citoyens qui confrontent leurs points de vue et débattent de leur bien commun, en un lieu qui peut être virtuel.